



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-011

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES FINANCEMENTS POUR LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SITUE 56 RUE DE L'INDUSTRIE A TARTAS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes porte un projet de réhabilitation de l'immeuble situé 56 rue de l'Industrie à Tartas, communément appelé « maison Dunié », aux fins d'accueillir en rez-de-chaussée, le Point Info Jeunesse et l'AMI, et, au premier étage, différents bureaux destinés aux permanences de divers organismes à



vocation départementale : Chambre d'Agriculture, CDG, hôpital de Dax, syndicats représentatifs présents au niveau communautaire...

Le coût de réhabilitation de cet immeuble est estimé à 442 178,17 € HT, comprenant 394 955,17 € de travaux et 47 223 € d'honoraires divers.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi envisagé :

Financier	Taux	Montant
Etat : DSIL	30% du montant total des travaux	118 486,55 €
CD 40 au titre du CRTE	20% du montant total des travaux hors PIJ	67 137,68 €
CD 40 (règlement d'intervention jeunesse)	30% du montant total des travaux spécifiques PIJ	17 780,03 €
FEDER (programme LEADER)	50% du montant total des travaux spécifiques PIJ	29 633,38 €
	Sous-total subventions	233 037,64 €
Autofinancement CCPT (fonds propres)		209 140,54 €
TOTAL DES RECETTES		442 178,17 €

L'opération serait ainsi financée à hauteur de 59% de son coût prévisionnel total.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant de 442 178,17 € HT.

ARTICLE 2 -

La sollicitation des différents partenaires précités pour l'attribution des subventions.

ARTICLE 3 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président pour entamer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL